

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 3 octobre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 septembre et 1er octobre 2014

2014 SG 1033 Subvention et convention avec l'association Quartiers du Monde (20e).

Mme Hélène BIDARD , rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2511-14,

Vu le projet de délibération en date du 16 septembre 2014, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution d'une subvention à Quartiers du Monde,

Vu l'avis du Conseil du 20^{ème} arrondissement, en date du 18 septembre 2014 ;

Sur le rapport présenté par Madame Hélène BIDARD, au nom de la 4^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association Quartiers du Monde, Paris (20e).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association Quartiers du Monde (19878, 2014_03835).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, fonction 020, sous fonction 2, ligne VF02001 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2014 et exercices suivants sous réserve de décision de financement.